

COMMUNE DE NIEDERMODERN



DÉPARTEMENT
DU BAS RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026 à 19 H 00

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Conseillers Élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 11
Excusé(es) : 2
Procuration (s) : 2
Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, Mme Tania ZACHARY.

Absent (es) Excusé (es) : Michel LUX ; Luis SANCHEZ

Excusé(es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE
procuration à M. Pascal BERNHARDT ; MME Marie-Hélène JERÔME procuration à MME Corinne ZAEPFEL

N° 35/2026 : Désignation de représentants

OBJET : DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Niedermodern, vendredi 5 juin 2026 à dix-neuf heures.

Conformément :

- au Code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;
- au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- à la circulaire ministérielle NOR INTP2611651C du 6 mai 2026 ;
- à l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune ;

il est procédé à l'élection des délégués et suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions réglementaires.

Après dépôt des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats

Nombre de conseillers présents ou représentés : 13

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité requise : 8

Délégués élus

1. M. Pascal BERNHARDT
2. M. Eric HAETTEL
3. Mme Dorothee KRIEGER

Suppléants élus

1. M. Claude DUTT
2. MME Corinne ZAEPFEL
3. MME Tania ZACHARY

Le conseil municipal proclame élus en qualité de délégués et de suppléants les candidats susnommés.

La présente délibération sera annexée au procès-verbal des opérations électorales et transmise à la préfecture dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Fait et délibéré les jour,

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Niedermodern, le 08 Juin 2026

LE MAIRE

Dorothee KRIEGER



COMMUNE DE NIEDERMODERN



DÉPARTEMENT
DU BAS RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 Juin 2026 à 19 H 30

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Conseillers Élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12
Excusé(es) : 1
Procurator(s) : 2
Le quorum étant atteint le conseil
municipal peut valablement
délibérer

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, M. Luis SANCHEZ ; Mme Tania ZACHARY.

Excusé (es) : M. Michel LUX.

Excusé (es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE
procuration à M. Pascal BERNHARDT ; Mme Marie-
Hélène JEROME procuration à Mme Corinne ZAEPFEL

N° 36/2026 : Autres domaines de compétences

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune des séances.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité des membres présents et représentés, MME Tania ZACHARY secrétaire de la présente séance.

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Niedermodern, le 08 Juin 2026

LE MAIRE

Dorothee KRIEGER



COMMUNE DE NIEDERMODERN



DÉPARTEMENT
DU BAS RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 Juin 2026 à 19 H 30

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Conseillers Élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12
Excusé (es) : 1
Procuration(s) : 2
Le quorum étant atteint le conseil
municipal peut valablement
délibérer

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, M. Luis SANCHEZ ; Mme Tania ZACHARY.

Excusé (es) : M. Michel LUX.

Excusé (es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE
procuration à M. Pascal BERNHARDT ; Mme Marie-
Hélène JEROME procuration à Mme Corinne ZAEPFEL

N° 37/2026 : Autres domaines de compétences

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

Madame le maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant l'adoption définitive.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition du rapporteur,

► **Adopte**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026

Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Niedermodern, le 08 Juin 2026

LE MAIRE

Dorothee KRIEGER



COMMUNE DE NIEDERMODERN



DÉPARTEMENT
DU BAS RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026 à 19 H 30

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Conseillers Élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12
Excusé(es) : 1
Procuration (s) : 2
Le quorum étant atteint le conseil
municipal peut valablement
délibérer

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, M. Luis SANCHEZ ; Mme Tania ZACHARY.

Excusé (es) : M. Michel LUX.

Excusé (es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE
procuration à M. Pascal BERNHARDT ; Mme Marie-
Hélène JEROME procuration à Mme Corinne ZAEPFEL

N° 38/2026 : Désignation de représentants

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA C.C.I.D. (Commission Communale des Impôts Directs)

L'article L 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2000 habitants de six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants sont désignés par M. le Directeur des Services Fiscaux du Bas-Rhin sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après délibération, propose et décide à l'unanimité des membres présents et représentés, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

MEMBRES TITULAIRES

M. Benoît WENDLING	7, Rue de l'École
M. Gérard LAUSECKER	2, Rue de la Fontaine
M. Gérard HOUDE	19, Rue des Jardins
M. Christian VIGHI	4, Rue d'Uberach
M. Claude DUTT	1B, Citée Léopold
M. Wilfried ANDRES	17, Rue des Jardins
M. Vincent SUSS	2A, Impasse Godar
M. Renato REIXELO	3, Impasse LEOPOLD
M. Michel LUX	3, Rue Boecklin
M. Yves BUCQUET	25, Grand'Rue
Mme Corinne ZAEPFEL	7, Rue du Puits
M. Georges SCHMITT	65, Grand Rue

MEMBRES SUPPLEANTS

M. Philippe SCHMITT	7, Cité Léopold
M. Jean-Paul MULLER	3, Rue de la Colline
M. Jean-Luc GEYER	41, Grand Rue
M. Pierre DUTT	4, Rue de la Colline
M. Eric HAETTEL	35, Rue des Jardins
M. Philippe LAEUFER	46, Grand Rue
M. Bernard PISCHE	20A, Grand Rue
M. Luis SANCHEZ	15, Rue Gayling
Mme Estelle ALLENBACH	24, Rue Boecklin
M. Pascal BERNHARDT	79, Grand Rue
Mme Anita HETZEL	3, Rue des Merles
M. Cédric KRAUSE	78, Grand Rue

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Niedermodern, le 08 juin 2026

LE MAIRE

Dorothee KRIEGER



COMMUNE DE NIEDERMODERN



DÉPARTEMENT
DU BAS RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026 à 19 H 30

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Sous la présidence de Mme Dorothée KRIEGER, Maire

Conseillers Élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12
Excusé(es) : 1
Procuration (s) : 2
Le quorum étant atteint le conseil
municipal peut valablement
délibérer

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, M. Luis SANCHEZ ; Mme Tania ZACHARY.

Excusé (es) : M. Michel LUX.

Excusé (es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE
procuration à M. Pascal BERNHARDT ; Mme Marie-
Hélène JEROME procuration à Mme Corinne ZAEPFEL

N° 39/2026 : Autres domaines de compétences

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE SANTE DU CDG DU BAS-RHIN 2026 - 2031

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n° 42/25 en date du

24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en œuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 années et autorisant Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 03 mars 2026

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années conclue avec effet du 1^{er} janvier 2026 entre le Centre de Gestion du Bas-Rhin et MUTEST pour le risque « Santé » et couvrant les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ;
- 2) **DECIDE D'ACCORDER** une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque « Santé » ;
- 3) **DECIDE DE FIXER** le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :
 - à hauteur de 15 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 « garanties de base », formule 2 « garanties renforcées » ou formule 3 « garanties supérieures »),
 - à hauteur de 0 € par agent et par mois en cas de souscription par l'agent de la surcomplémentaire responsable dénommée « option renfort dentaire ».
- 4) **PREND ACTE**
 - que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la **masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.**
 - Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- 5) **AUTORISE le Maire** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout avenant en découlant.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Niedermodern, le 08 juin 2026
LE MAIRE
Dorothee KRIEGER



COMMUNE DE NIEDERMODERN



DÉPARTEMENT
DU BAS RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026 à 19 H 30

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Conseillers Élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12
Excusé (es) : 1
Procuration (s) : 2
Le quorum étant atteint le conseil
municipal peut valablement
délibérer

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, M. Luis SANCHEZ ; Mme Tania ZACHARY.

Excusé (es) : M. Michel LUX.

Excusé (es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE procuration à M. Pascal BERNHARDT ; Mme Marie-Hélène JEROME procuration à Mme Corinne ZAEPFEL

N° 40/2026 : Finances locales

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION « Réseau Animation Intercommunal »

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention formulée par l'association **Réseau Animation Intercommunal** dans le cadre de l'organisation de la prochaine édition du festival jeune public « **Mômes en Scène** », qui se déroulera du 29 juillet au 2 août 2026.


Dans ce cadre, l'association propose à la commune d'accueillir un spectacle décentralisé constituant le fil conducteur du festival. Cette manifestation permettra de clôturer les animations estivales organisées sur le territoire communal et offrira aux habitants l'opportunité de partager un moment convivial et festif en famille.

Afin de permettre l'accueil de ce spectacle, l'association sollicite une aide financière d'un montant de **500,00 €**, laquelle sera demandée par l'intermédiaire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'attribuer une subvention de **500,00 €** à l'association **Réseau Animation Intercommunal** afin de contribuer au financement du spectacle décentralisé organisé dans la commune dans le cadre du festival « **Mômes en Scène** » 2026 ;
- De préciser que la date de représentation sera communiquée ultérieurement ;
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Niedermodern, le 08 juin 2026

LE MAIRE
Dorothee KRIEGER



PUBLIÉ LE / 9 JUIN 2026

2026-40

COMMUNE DE NIEDERMODERN



DÉPARTEMENT
DU BAS RHIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 Juin 2026 à 19 H 30

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

Sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire

Conseillers Élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12
Excusé(es) : 1
Procuration (s) : 2
Le quorum étant atteint le conseil
municipal peut valablement
délibérer

Étaient présents : M. Pascal BERNHARDT, Adjoint ; M. Eric HAETTEL, Adjoint ; Mme Corinne ZAEPFEL, adjointe ; Mme Christelle BUR-GERLING, Mme Sylvie DOLLINGER, M. Claude DUTT, Mme Stéphanie GAST, M. Philippe LAEUFER, Mme Christine RIEDACKER, M. Luis SANCHEZ ; Mme Tania ZACHARY.

Excusé (es) : M. Michel LUX.

Excusé (es) avec procuration : M. Cédric KRAUSE
procuration à M. Pascal BERNHARDT ; Mme Marie-
Hélène JEROME procuration à Mme Corinne ZAEPFEL

N° 41/2026 : Autres domaines de compétences

OBJET : DIVERS

LOTISSEMENT LA MODER

La commercialisation des terrains est en cours

FLEURISSEMENT

L'embellissement de la commune se poursuit et a été renforcé au niveau du fleurissement et d'aménagement des espaces publics

ECLAIRAGE PUBLIC

Le remplacement des ampoules ordinaires par des ampoules LED se poursuit dans la commune

CLUB HOUSE FCN

Une petite cuisine fonctionnelle sera installée au mois de juillet au club house

PROCHAIN CM

Sera communiqué ultérieurement

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Niedermodern, le 08 juin 2026

LE MAIRE

Dorothee KRIEGER

